



Le Mans, le 21 mars 2019

Mouvement des industriels forains

Dans le cadre du mouvement des industriels forains qui a débuté le 19 mars, Nicolas Quillet, Préfet, recevait une nouvelle fois ce matin une délégation.

Cette rencontre faisait suite à la demande formulée auprès de monsieur le Préfet par les représentants des exploitants des manèges, lors d'un précédent entretien, de se substituer au maire du Mans pour délivrer l'autorisation d'occuper le domaine public de la collectivité afin d'organiser la fête foraine.

Il leur a été répondu lors de la réunion que l'exercice du pouvoir de substitution par monsieur le Préfet était soumis à des règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et qu'en l'espèce les conditions n'étaient pas réunies pour le mettre en œuvre.

Il n'a donc pas été donné de suite favorable à la requête des industriels forains.